

Coordinateur(trice) de programme – Gouvernance de l’immigration et des frontières (IBG) – Niveau P

1. Responsabilités et attributions

1. Coordonner la mise en œuvre globale du portefeuille de programmes relatif à la gouvernance de l’immigration et des frontières (IBG), notamment les projets portant sur les systèmes d’information de gestion des frontières, les voies régulières de migration, la régularisation, la coopération en matière de réadmission, les voies d’admission et de séjour, les politiques d’immigration, l’identité juridique, la lutte contre le trafic illicite de migrants, les initiatives relatives aux frontières, au développement et au commerce, ainsi que la gestion humanitaire des frontières. Veiller à leur impact, à leur efficacité, à leur cohérence, à leur intégrité et à leur achèvement dans les délais, conformément aux politiques et pratiques de l’OIM et aux exigences contractuelles des bailleurs de fonds.
2. Apporter des contributions techniques à l’élaboration de politiques et de ressources opérationnelles visant à renforcer les voies de migration sûres, ordonnées et régulières, grâce à la mise en œuvre de politiques et d’outils de gouvernance de l’immigration et des frontières.
3. Fournir des orientations et un appui technique substantiel au Bureau régional et aux bureaux pays, en coordination avec les spécialistes régionaux thématiques (IBG RTS), concernant les nouvelles tendances nationales et régionales, les priorités des bailleurs de fonds et la mobilisation des ressources nécessaires à l’élaboration et à l’exécution des projets IBG.
4. Fournir des orientations opérationnelles et assurer la supervision technique des projets IBG, notamment en gérant le personnel de programme concerné, en lui apportant un soutien technique et en coordonnant les initiatives de renforcement des capacités.
5. Coordonner et organiser des activités de renforcement des capacités, en collaboration avec des experts techniques, sur les différents domaines thématiques de l’IBG, notamment :
 - La sécurité des documents.
 - L’examen des passeports.
 - L’identité juridique.
 - La gestion de l’identité.
 - L’utilisation responsable des données biométriques.
 - La réadmission et la coopération en matière de réadmission.
 - Les voies d’admission et de séjour.
 - Les informations préalables sur les voyageurs (*Advance Passenger Information*).
 - Tout autre domaine thématique pertinent.

6. Établir et entretenir des relations de travail étroites et efficaces avec les interlocuteurs gouvernementaux au niveau technique afin d'orienter la mise en œuvre des projets et de résoudre les difficultés qui y sont liées, notamment en organisant périodiquement des réunions avec les parties prenantes concernées.
7. Superviser l'élaboration de documents d'information du public et de supports de formation, notamment à destination des services des douanes, des autorités frontalières et de l'immigration, des agents chargés des visas et des autres acteurs de la gouvernance des frontières, pour un usage interne et externe, en coordination avec les spécialistes IBG et les autres divisions concernées.
8. Développer des partenariats avec les agences des Nations Unies, les organisations humanitaires, les autorités gouvernementales, les interlocuteurs communautaires et un large éventail d'autres parties prenantes afin de garantir la bonne mise en œuvre des programmes IBG.
9. Contribuer à la promotion des domaines thématiques de l'IBG au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations (UNNM) concerné et dans le cadre d'autres initiatives visant à soutenir les efforts institutionnels de mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) et à renforcer la gouvernance des migrations.
10. Effectuer les déplacements professionnels nécessaires pour renforcer, coordonner et/ou soutenir la mise en œuvre des programmes.
11. Exécuter toute autre tâche qui pourrait être confiée.

2. Qualifications requises et expérience

Formation

- Être titulaire d'un master en relations internationales, sciences politiques, affaires humanitaires, développement économique, administration des affaires ou administration publique, études internationales ou dans un domaine connexe, délivré par un établissement universitaire accrédité, et justifier de **cinq années d'expérience professionnelle pertinente** ; ou
- Être titulaire d'un diplôme universitaire dans l'un des domaines précités et justifier de **sept années d'expérience professionnelle pertinente**.

Les universités accréditées sont celles répertoriées dans la Base de données mondiale de l'enseignement supérieur de l'UNESCO.

Expérience professionnelle

- Expérience dans la conception, l'élaboration, le suivi, le rapportage et l'évaluation de programmes.
- Expérience dans l'élaboration de programmes et la conduite d'activités de renforcement des capacités.
- Expérience de la collaboration avec les autorités gouvernementales et diplomatiques, ainsi qu'avec les institutions nationales et internationales.
- Expérience avérée en administration financière et en gestion d'entreprise.

- Expérience démontrée et bonne compréhension des questions liées aux migrations internes et internationales dans le pays et la région.
- Expérience dans l'organisation de consultations, d'ateliers et de séminaires réunissant des parties prenantes de haut niveau.
- Expérience avérée et connaissance approfondie du large éventail de thématiques liées aux migrations relevant du mandat de l'Organisation.
- Expérience avérée et connaissance des programmes des Nations Unies et des bailleurs de fonds bilatéraux.

Compétences techniques

- Capacité avérée à établir et à entretenir de solides relations de travail avec les interlocuteurs gouvernementaux concernés, les organisations internationales et les entités du secteur privé.
- Excellentes compétences en leadership, en coordination et en gestion de l'information.
- Connaissance approfondie du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autres organisations et institutions internationales.
- Connaissance démontrée des données migratoires et des tendances de la migration de travail dans la région concernée, ainsi que capacité à négocier avec les autorités gouvernementales.
- Connaissance démontrée de la gestion des ressources humaines et financières.
- Compétences avérées en conceptualisation, en analyse et en rédaction.
- Compétences démontrées en communication, en organisation et en relations interpersonnelles.
- Capacité avérée à respecter les délais et à travailler sous pression avec un minimum de supervision.
- Capacité avérée à établir et à maintenir des partenariats avec les partenaires au développement, les interlocuteurs gouvernementaux, les agences des Nations Unies, les autorités locales et les autres parties prenantes concernées.